



PASS RESEAU TIL

Chaque élève en possession d'un titre de transport scolaire délivré par le Département de la Loire et valide pour l'année scolaire 2019-2020, peut se faire charger, moyennant un paiement de 5 €, le «Pass Réseau TIL » auprès d'une agence commerciale du réseau TIL.

Ce Pass permet l'accès à l'ensemble des lignes régulières du réseau TIL pendant la durée de l'année scolaire. La validité de ce titre s'étend jusqu'au **15 septembre 2020** et couvre également toute la période estivale.

Pour les élèves mineurs, la présente autorisation parentale doit être obligatoirement complétée et remise au transporteur lors de la démarche en agence pour la délivrance du Pass.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....

Père, Mère, responsable légal de l'enfant (nom, prénom).....

Date de naissance de l'enfant.....

Adresse.....

.....

Téléphone

autorise mon enfant mineur à se faire délivrer le Pass Réseau TIL au tarif de 5 € permettant l'accès à toutes

les lignes régulières du réseau TIL, auprès du transporteur.....

Fait à, le.....

Signature